



Coupe du Printemps 2024



LIGUE
PAYS DE
LA LOIRE



Angers ICEPARC

6 & 7 avril 2024

Entrée gratuite

Championnat des Pays de la Loire *Patinage artistique*



Angers
ICEPARC



Région
PAYS DE LA LOIRE





**LIGUE
PAYS DE
LA LOIRE**

COUPE DU PRINTEMPS CHAMPIONNAT DE LIGUE DES PAYS DE LOIRE

Samedi 6 et Dimanche 7 AVRIL 2024

**Patinoire ANGERS ICEPARC
5 Avenue de la Constitution
49100 ANGERS**

La Ligue des Pays de Loire des Sports de Glace et le Club ASGA Patinage Artistique d'Angers ont le plaisir de vous inviter à participer, les 6 et 7 Avril 2024, à la Coupe du Printemps qui sera également le championnat de ligue des Pays de Loire de Patinage Artistique pour les catégories R2, initiation et adultes. Le championnat se poursuivra à Rennes les 30 avril et 1er mai pour les catégories R1, fédérales et nationales.

Cette compétition régionale est ouverte aux compétiteurs nationaux, fédéraux, régionaux, initiations et adultes.

Merci de procéder à l'ensemble de vos inscriptions en une seule fois. Nous procéderons, à réception, à un enregistrement des patineurs par priorité. A l'issue de l'ensemble des inscriptions (09/03/2024), nous informerons les clubs des patineurs retenus.

Cette compétition sera support de médailles de Préliminaire à Vermeil si le panel d'arbitrage est conforme.

Toute correspondance relative aux inscriptions devra obligatoirement être adressée à coupeduprintempsasga@gmail.com

Dans l'attente de vous recevoir à la patinoire Angers Iceparc,

Bien sportivement,

Le club ASGA Patinage artistique



**CSN
PATINAGE
ARTISTIQUE**



**LIGUE
PAYS DE
LA LOIRE**

NOM DE LA COMPETITION : [REDACTED]

DATE DE LA COMPETITION : du [REDACTED] au [REDACTED]

LIEU DE LA COMPETITION : [REDACTED]

TYPE DE COMPETITION : [REDACTED]

FILIERES CONCERNEES :

Nationale Fédérale Régionale 1 Régionale 2 Initiation Adultes Handi

MEDAILLABLE :

Non médaillable Préliminaire de Préliminaire à Bronze de Préliminaire à Vermeil

REGLEMENT DE REFERENCE : Book CSNPA →

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : [REDACTED]

COORDONNEES DU CLUB ORGANISATEUR :

- Adresse club : [REDACTED]

- Adresse patinoire: [REDACTED]

- Téléphone : [REDACTED]

- Mail 1 : [REDACTED] - Mail 2 : [REDACTED]

- Personne référente : [REDACTED] Comptable : [REDACTED]

- IBAN : iban : [REDACTED] Code BIC : [REDACTED]

TARIFS INSCRIPTIONS :

- Ligues PDL et Bretagne -->	National [REDACTED]	Fédéral [REDACTED]	Régional [REDACTED]	Couple [REDACTED]	Adultes et Handi [REDACTED]
- Autres ligues -->	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

DATES CLES :

Date limite inscription avant minuit [REDACTED]	Date limite de paiement avant minuit [REDACTED]	Parution des horaires prévisionnels [REDACTED]
Publication du tirage au sort [REDACTED]	Date limite envoi des musiques [REDACTED]	Date limite saisie des feuilles programmes [REDACTED]

SITE INTERNET POUR INFORMATION : [REDACTED]

INFORMATIONS DIVERSES :
[REDACTED]

REGLEMENT ADMINISTRATIF :

- Les patineurs devront être en possession, **au moment de l'inscription, d'une licence compétition** ou d'une extension en patinage artistique délivrée par la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) pour la **saison en cours**, y compris Adultes et Handi-patinage artistique.
- Aucune inscription ne pourra être prise en compte après la date limite d'inscription.
- Les patineurs devront être inscrits dans leur filière et catégorie conformément au règlement CSNPA.
- Les compétiteurs s'engagent à respecter les horaires et devront être présents **à la patinoire 45 minutes avant le début des épreuves, ce temps d'avance peut-être maintenu dans le déroulé de la compétition**. Le club organisateur assurera un accueil à l'entrée de la compétition. Les patineurs participants et les officiels sont invités à se faire enregistrer dès leur arrivée sur le site.
- Pour que les inscriptions soient considérées complètes, les clubs doivent **remplir avec précision les formulaires joints** au présent announcement et **indiquer clairement le nom, prénom et coordonnées** du correspondant chargé des inscriptions dans leur association. Les bulletins d'inscriptions devront être transmises par mail aux adresses indiquées page 1 du présent **avant la date limite d'inscription**.
- Les **musiques** devront être envoyées à l'avance par **e-mail au format MP3** en pièce jointe ou à l'aide d'un lien de téléchargement pour plusieurs fichiers (Ex : wetransfer) aux mêmes adresses ; le titre du fichier musical doit être au format : *filière, catégorie, sexe, Nom et Prénom du patineur, et* (ex : **R2 Novice M DEGLACE Axel**). Néanmoins le patineur devra prévoir un CD de sécurité ou une clé USB avec la seule musique de son programme.
- Les forfaits sont à signaler dès leur connaissance au club organisateur par mail. Ce dernier se réserve le droit de prolonger la date limite d'inscription, au cas par cas, afin d'atteindre la complétude des inscriptions. Les certificats médicaux sont à remettre au club organisateur.
- Le règlement des **inscriptions se fera avant la date limite de paiement** :
 - soit par chèque libellé à l'ordre du club organisateur,
 - soit par virement au compte référencé dans le présent announcement.Le non paiement intégral des inscriptions entraînera la désinscription des patineurs du club concerné
- Les droits versés restent définitivement acquis au club organisateur. **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas de forfait (y compris sur présentation d'un certificat médical).
- **L'inscription d'un patineur** à toute compétition régionale support de médailles ouvre le **droit à une ristourne** sur inscription pour le Comité de patinage Artistique de la Ligue où le patineur est licencié. Le montant est de 7€ par patineur de chacune des filières (nationale, fédérale, régionale, initiation, adultes et Handi).
- Les clubs s'attacheront à tenir à jour les feuilles de contenus de programmes de leurs patineurs en saisissant les éléments sur le site de la CSNPA : **"lien vers saisie des éléments"** .
- La publication des horaires prévisionnels, le tirage au sort, la diffusion des résultats se feront aux dates indiquées dans l'announcement administratif (cf page précédente)
- Le club organisateur ou les organisateurs de la compétition **déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages** survenus à l'encontre des patineurs ou officiels les accompagnants. Les patineurs, leurs familles et encadrants assument tout risque de préjudice moral, corporel ou matériel en rapport avec la compétition et **renoncent à engager toute poursuite à l'encontre du club organisateur ou de ses dirigeants**.
- Le club organisateur ne prend en charge aucun frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration concernant les patineurs inscrits et leurs accompagnants
- **Les réclamations** sont définies et réglementées par le **règlement général des officiels d'arbitrage**.
- Les personnes participant à une Compétition doivent respecter les règles et dispositions applicables, descriptions d'activités, charte d'éthique, codes et autres règles de conduite prescrits par la FFSG, règlements intérieurs des patinoires... Les Patineurs qui prennent part à une compétition et leurs accompagnateurs **sont tenus d'obéir aux instructions des Officiels d'Arbitrage en charge de la Compétition**. En cas de manquement à ce devoir, le club et/ou l'officiel concerné pourra(ont) demander au Président de la FFSG de saisir la Commission de Discipline. Si un concurrent d'une Compétition, s'exprime en public d'une façon inappropriée ou fait en public des commentaires inappropriés sur les résultats d'une Compétition ou sur un officiel d'arbitrage ou ses décisions, y compris sur les notes données ou décisions prises par un officiel d'arbitrage, le club et/ou l'officiel concerné pourra(ont) demander au président de la FFSG de saisir la Commission de Discipline.



**LIGUE
PAYS DE
LA LOIRE**

Quelques hôtels à proximité de la patinoire :

[Appart hôtel Angers Atrium***](#)

20, Rue de Rennes - 49100 ANGERS (4 min à pied de la patinoire)
Résidence hôtelière, appartement avec kitchenette

[Appart'city Angers***](#)

59, Rue de Rennes - 49100 ANGERS (5 min à pied de la patinoire)
Résidence hôtelière, appartement avec kitchenette

[Hôtel Le Royalty**](#)

21 boulevard Ayrault - 49100 Angers (7 min à pied de la patinoire)

Quelques hôtels plus éloignés (environ 10 min en voiture de la patinoire) :

[B&B Hôtel Angers 1 Beaucouzé](#)

6, avenue du pin - 49070 BEAUCOUZÉ

[B&B Hôtel Angers 2 université](#)

28, avenue du pin - 49070 BEAUCOUZÉ

Pour les hôtels B&B, bénéficiez de 20% de réduction sur le prix de la chambre (hors petits déjeuners et taxe de séjour) avec l'offre sport : lors de la réservation internet, rentrez le code SPORTS09 dans la barre de recherche de la page d'accueil du site internet :

 05 Fév. 2024 → 06 Fév. 2024	 1 chambre, 2 adultes	 	Rechercher >
---	--	--	---------------------

Prévoir la licence du patineur et le tirage au sort de la compétition justifiant sa participation.

[Fasthôtel Angers Ouest Beaucouzé](#)

3, avenue du pin - 49070 BEAUCOUZÉ

[Logis Atoll Hôtel](#)

1, avenue du pin - 49070 BEAUCOUZÉ

[Première Classe Angers ouest](#)

Zi De Beaucouzé Centre D'activités L'hoirie - 5 Rue Paul-Prosper-Guilhem, 49070 BEAUCOUZÉ

[Ace Hôtel](#)

Rue du Paon - 49124 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Pour bénéficier de 10% de réduction grâce à l'offre Sportif, contactez directement l'hôtel



**LIGUE
PAYS DE
LA LOIRE**

Accès à la patinoire :

La patinoire ANGERS ICEPARC se situe en centre-ville accessible en bus (accès direct par la ligne 9, arrêt faculté ou Berges de Maine ou en tram (ligne A - arrêt Berges de Maine).

Des parkings sont accessibles à proximité de la patinoire :

[Parking souterrain de l'ICEPARC / Saint Serge :](#)

Lun-Dim 09:00 - 19:00 : 30 min gratuit - 30 min à 3h : 0,50 € / 15 min - 15 minutes supplémentaires : 0,30 €

[Parking Berges de Maines /Pathé Multiplex :](#)

Lun-Dim 09:00 - 19:00 : 0 à 3h : 0,50 € / 15 min - 15 minutes supplémentaires : 0,30 €

[Place François Mitterrand \(5 min à pied\) :](#)

Lun-Sam 09:00 - 19:00 : 1 heure : gratuit - 15 minutes supplémentaires : 0,50 € - Entre 12h et 13h et Dimanche : gratuit

[Parking de la Rochefoucault \(15 min à pied de l'autre côté de la Maine\):](#)

Gratuit

[Rues adjacentes :](#)

- **Zone orange : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**
limitée à 4h - Mini 20 min : 0,50€ - 1h : 1,70€ - 2h : 3,40€ - 3h : 6,60€ - Max 4h : 27,00€
- **Zone verte : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00**
limitée à 9h - Mini 20 min : 0,20€ - 1h : 0,80€ - 2h : 1,60€ - 3h : 2,40€- 4h : 3,20€- 8h : 6,40€ - Max 9h : 27,00€

